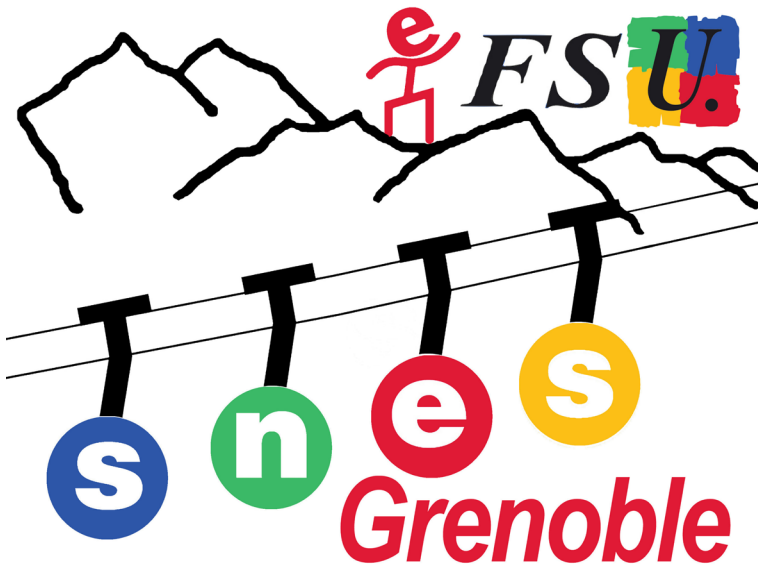




Rentrée 2025

Vies scolaires

Protection sociale

Hors-classe Classe ex

Mots croisés de l'été

Éditorial

François Bayrou sort la tronçonneuse

Lors de son allocution du 15 juillet préfigurant les grandes orientations du débat budgétaire 2026 (et même celles des années suivantes !), le Premier ministre a tiré à boulets rouges sur le modèle social français, hérité de la Libération, force de notre pays et principal levier de sa solidarité, sacrifié sur l'autel du réarmement et de choix budgétaires mortifères.

Affaiblir les services publics, cibler les chômeur·ses, les retraité·es, les classes populaires et les malades, mettre à contribution celles et ceux qui travaillent mais jamais ni le patronat ni les actionnaires ni les plus riches : François Bayrou s'inscrit dans les pas d'Emmanuel Macron et de la « politique de l'offre » menée depuis 2017. Pourtant, le dogme de la non-augmentation des impôts des plus fortuné·es et les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises ont creusé les déficits, augmenté la dette et aggravé les crises sociales et écologiques. Aujourd'hui, la pauvreté et les inégalités sont à leur plus haut niveau depuis trente ans.

S'obstiner dans cette voie, ce serait faire basculer le pays dans un marasme social sans précédent et durable, aux conséquences démocratiques dangereuses.

La fonction publique est la première visée, avec l'annonce de la suppression de 3000 emplois, plus 1000 à 1500 dans les opérateurs de l'État et le retour de coupes claires systématiques et aveugles avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur trois à partir de 2027, auxquels s'ajoute le refus de toute mesure salariale générale ou catégorielle.

Alors que la crise d'attractivité des carrières et métiers de la fonction publique hypothèque aujourd'hui la possibilité même d'assurer les missions des services publics, le Premier ministre ferme la porte à toute réponse aux premières préoccupations des agent·es, leurs rémunérations, leurs conditions de travail, leurs missions. Cette politique dégradera encore le service rendu aux usagers et usagères.

L'Éducation nationale ne sera pas épargnée par ces suppressions, Bercy justifiant déjà les suppressions de postes avec la baisse amorcée du nombre d'élèves.

La protection sociale l'est tout autant. Les retraité·es sont lourdement mis·es à contribution, notamment avec la désindexation des pensions et le remplacement de l'abattement de 10 % par un système forfaitaire. Les différentes mesures pour l'Assurance maladie font toutes porter la responsabilité et l'effort sur les malades, sans aborder la nécessaire question du financement ni des besoins de la population. Le maintien de l'austérité en direction des collectivités territoriales impacte notamment l'accès à nombre d'aides sociales. Au-delà, le Premier ministre lance une nouvelle attaque contre les fondements même de la Sécurité sociale, envisageant implicitement le développement de la capitalisation pour les retraites comme l'instauration de la TVA « sociale ».

Enfin la suppression de deux jours fériés est emblématique d'une politique qui fait toujours porter au monde du travail l'essentiel des efforts demandés. Ainsi le gel des barèmes de l'impôt va mécaniquement augmenter ceux des plus bas revenus.

La CA académique du SNES-FSU appelait en juin à organiser dès la rentrée des heures d'information syndicale pour informer et mobiliser dans la perspective d'une grève forte sur plusieurs journées successives. Dès le jeudi 11 septembre, l'ensemble des secrétaires d'établissement du SNES-FSU débattront de la situation lors du CSA de rentrée pour défendre le modèle social et les services publics, seuls à même d'assurer la solidarité, la cohésion, la justice sociale et la nécessaire rupture écologique, seuls remparts contre les extrêmes droites.

D'ici-là, profitons des quelques semaines de repos !

François Lecointe

Rentrée 2025 : déjà l'os

Le bilan de la préparation de rentrée de janvier était au rouge. Fin juin, le rectorat et les DSDEN ont continué à récupérer des moyens, avec des conséquences sur la mobilité des personnels.

C'est le petit jeu de la fin d'année : déshabiller Paul pour habiller Jacques... Mais cette redistribution ne change pas les suppressions de postes actées par le rectorat en janvier, en mettant en avant la baisse démographique avec la fermeture de 48 divisions en collège et en supprimant des offres d'enseignements en lycée.

La politique est désormais rodée avec des blocages sur les demandes de dérogation à des seules fins comptables, sans prendre en compte la mixité scolaire des établissements et menaçant les classes à horaires aménagés ou les enseignements de spécialité artistiques comme au lycée Mounier de Grenoble où il a fallu l'intervention de la FSU et la mobilisation des personnels pour que les heures soient débloquentes.

Dans beaucoup de Conseils d'administration de fin d'année, des TRMD ont dû être revus à la baisse du fait de la fermeture d'une division pour deux ou trois élèves. À l'inverse, d'autres ont dû faire face à l'ouverture d'une division avec une poignée d'heures postes et beaucoup d'HSA, un calcul habile en jouant sur les groupes de niveaux dont même l'Inspection générale a pointé l'inutilité.

Des conséquences sur les conditions de travail

Les ajustements de rentrée ne sont pas sans conséquence sur les conditions de travail. Beaucoup de collègues font le choix de se mettre à temps partiel pour éviter des compléments de service insensés de quelques heures et la pression est forte sur les heures supplémentaires. La gestion à l'heure entraîne des compléments de service de plus en plus éloignés avec un financement systématique de l'heure de décharge de service en HSA. Au final, des collègues se retrouvent avec des services de 20h devant élèves avec des temps de trajet qui l'allonge.

Mouvement intra : fortes tensions et fortes pressions

La baisse des moyens a des conséquences désastreuses sur la mobilité des personnels. Le premier bilan montre qu'il n'y aura pas un-e enseignant-e dans chaque classe à la rentrée. Les résultats de l'intra font état de multiples postes vacants en arts appliqués, en arts plastiques, en biotechnologie, en documentation, dans les disciplines du génie, en économie gestion, en éducation musicale, en EPS, en espagnol, en italien, en lettres classiques, en lettres-anglais, en lettres-espagnol, en lettres-histoire, en physique appliquée, en maths-sciences, en optiques, en SES, en STMS, en SII, en technologie, particulièrement en nord-Isère et en Haute-Savoie dans notre académie.

En mathématiques par exemple, les barres ont explosé autour des agglomérations avec des collègues qui se retrouvent contre toute attente affecté-es à plus de 80 km de leur domicile ou de leur projet de vie. Un département comme la Savoie reste pour beaucoup inaccessible.

Nous nous retrouvons dans la situation paradoxale où tout le monde sait que des remplacements ne seront pas assurés à la rentrée dans des zones très demandées et des collègues qui choisiront de sacrifier une année car elles et ils sont affecté-es dans un autre département ou loin de leurs enfants.

Fin juillet, le rectorat en aura terminé avec les affectations des stagiaires, des contractuel-les à l'année et des TZR, recréant des situations intenablees avec des affectations lointaines de personnels précaires, des affectations dans la voie professionnelle pour les professeur-es de collège et lycée...

Cette situation est la conséquence des multiples suppressions de postes et du manque d'attractivité de nos professions, avec un rectorat qui cherche finalement à répartir la pénurie sur l'ensemble de l'académie.

François Lecointe

Mouvement intra : la FSU exige la transparence

Les syndicats SNES, SNUEP et SNEP ont défendu les recours de plus de 100 collègues de l'académie lors d'une journée de bilatérale avec le rectorat et a obtenu que des propositions d'affectation provisoire soient dans une majorité de situation.

Malheureusement, les informations fournies par le rectorat ne permette pas de s'assurer totalement de l'absence d'erreur de la part du rectorat, particulièrement au niveau de l'affectation sur une établissement précis au sein d'un groupement de communes. Le SNES et la FSU sont intervenus lors du dernier CSA auprès du Recteur pour rappeler leurs exigences de transparence et celui-ci s'est engagé à mener une réflexion sur l'accès aux données précises des résultats du mouvement.

La FSU n'hésitera pas, si cette demande n'aboutit pas, à saisir la justice administrative, comme elle l'a fait pour obtenir les données sur les groupements de communes, afin d'obtenir les informations nécessaires pour faire la transparence sur les opérations de mobilité.

Vies scolaires : austérité et autorité !

S'appuyant sur le constat que « dans certains collèges et lycées, un climat scolaire dégradé peut nuire aux apprentissages et freine la progression des élèves », la ministre a décidé de lancer « un plan pour la tranquillité scolaire qui s'articule autour de trois priorités : protéger, apaiser et responsabiliser », publié au *Bulletin officiel* du 5 décembre 2024 pour la rentrée 2025. S'il est évident qu'un établissement scolaire doit être sécurisé, il s'agit de le faire avec des moyens humains et non en le transformant en « bunkers » et en cantonnant les personnels de la vie scolaire au rôle d'agents de sécurité !

En réalité, depuis des années, le ministère de l'Éducation nationale s'évertue en fait à faire de l'école une garderie et à empêcher sa mission émancipatrice.

Plan après plan, les vies scolaires sont réduites à peau de chagrin. Année après année, nous alertons le rectorat sur l'insuffisance des moyens et leurs conséquences pour les élèves et les personnels :

- les moyens AED sont redéployés entre établissements « sur-dotés et sous-dotés » alors que les besoins réels sont partout supérieurs aux dotations.

- les AED ne sont pas ou peu remplacé-es, sans parler de la prétendue impossibilité, dans l'académie de Grenoble, de remplacer un-e AED en CDI par des moyens CDD, bloquant de multiples CDIsation. Après avoir fait courir cette rumeur pendant deux ans, les services avouent enfin lors du groupe de travail du 10 juin que ce n'est en fait pas impossible, mais qu'il faut abonder une autre enveloppe budgétaire !

- les chef-fes d'établissement recourent de plus en plus aux contrats AED avec des quotités de service de 75 % voire 50 % pour permettre plus de flexibilité, mais plongeant les AED vers toujours plus de précarité.

- les postes de CPE sont en nombre insuffisant par rapport à de nombreuses académies et parfois partagés sur deux établissements.

- les nouveaux établissements sont ouverts avec du redéploiement du personnel vie scolaire (AED et CPE) au lieu de créations de postes.

Le Ministère dit que les caisses sont vides, et qu'on ne peut pas créer des postes. Le plan tranquillité prévoit pourtant, dans l'académie de Grenoble, la création de 13 postes de CPE et de 37 postes d'AED. Ces postes seront sous la responsabilité du DASEN, répartis dans des pôles créés pour l'occasion.

Il faut bien se rendre à l'évidence : de l'argent il y en a !

Mais pas pour créer des postes pérennes ou pour maintenir des postes (19 établissements sont touchés par la diminution de moyens AED cette année). Rien pour aider les élèves et améliorer les conditions de travail des collègues. On crée des postes inutiles puisque supprimés au bout d'un ou deux ans (abandon du plan internat d'excellence ou du plan mixité sociale), et avec des missions particulières - « particulières » dans le sens où « tout reste à construire, à imaginer » dicit les services du rectorat le 10 juin !

Le rectorat de Grenoble publie en catimini le 18 juin une fiche de poste (les organisations syndicales ont pourtant demandé à y être associées) , qui confirme une vision dévoyée et sécuritaire des missions de CPE pourtant définies dans la circulaire de leurs missions de 2015.

C'est l'essence même de ces métiers qui est attaquée.

L'idée n'est plus d'accompagner, d'éduquer, d'émanciper mais de rendre « tranquille » notre jeunesse, de restaurer l'ordre et l'autorité, avec une rhétorique venue de l'extrême droite : brigade, opération coup de poing, etc.

Avec la loi de Transformation de la Fonction publique, le SNES-FSU avait alerté sur le risque de voir les règles sur le déploiement des postes ne plus être respectées. Voilà nous y sommes. Et quand nous nous inquiétons d'un discours autoritariste sur les missions des CPE ou AED, nous espérons une nouvelle fois nous tromper.

Les bonnes vieilles solutions simplistes du tout répressif visant à encadrer une jeunesse « ensauvagée » ne cessent de montrer leurs limites. Les derniers événements tragiques, notamment le décès de notre collègue AED tuée devant son établissement pendant que des gendarmes procédaient à une fouille des sacs, mettent en lumière l'exposition à laquelle les personnels vie scolaire sont confronté-es dans l'exercice de leur fonction. Les vies scolaires sont fortement sous-dotées face aux défis actuels et les AED et CPE doivent souvent composer avec des centaines d'élèves. Elles et ils se retrouvent souvent en première ligne, exposé-es aux risques, dans un rôle de « vigiles d'établissement » qui n'est pas le leur.

Des réponses uniquement répressives ne régleront pas les faits de violence qui ne sont le plus souvent que le surgissement de faits de société au sein de l'École. Des moyens humains suffisants dans les collèges et les lycées sont indispensables et ce n'est hélas pas le choix actuel de notre institution lorsqu'on voit le déploiement de ce nouveau plan tranquillité.

Une politique basée sur des réponses éducatives, de la prévention, des moyens de vivre ensemble doivent rester l'alpha et l'oméga de notre Éducation nationale et c'est le combat quotidien que porte le SNES-FSU. À vos cotés.

Fanny Valla, Santiago Vicario, Camille Vittoz

Petit abécédaire de la protection sociale Santé

Elle est issue de 2 éléments :

- l'Assurance Maladie Obligatoire, AMO, assurance publique et universelle,
- l'Assurance Maladie Complémentaire, AMC, assurance individuelle et facultative.

Lors de la création de la Sécurité Sociale, fruit du programme du CNR (Conseil National de la Résistance), des débats ont lieu autour de l'unité de celle-ci : « pure Sécu », ou bien place laissée aux fameuses « mutuelles » ? De Gaulle en personne a tranché sur la prise en compte de l'AMC, en lui donnant un statut par ordonnance, dès 1945, à hauteur de 20 % dans le remboursement des soins, et ça devait être maintenu à ce niveau. La Sécu s'est donc créée avec l'AMO, sans faire disparaître l'AMC.

Dès 1947, la MGEN, mutuelle complémentaire (AMC) très dominante dans le ministère de l'Éducation nationale, prend également en charge la partie AMO des fonctionnaires, masquant quelque peu le système de prise en charge à 2 étages.

L'Accord National Interprofessionnel, ANI de janvier 2013, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, est l'obligation, pour l'employeur, de proposer une complémentaire santé et participer pour 50 % minimum à son financement. Les employé·es ont l'obligation d'y souscrire, à de très rares exceptions près.

Dans le prolongement de la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019, LTFP, outil de démolition de la fonction publique, une ordonnance de 2021 transpose l'ANI à la fonction publique. De ce fait, les actif·ves perçoivent actuellement 15€ par mois s'ils adhèrent à une complémentaire santé et la choisissent librement.

C'est ainsi qu'à partir du 1^{er} avril 2026, bien mauvaise farce, vont se mettre en place de nouvelles dispositions et obligations relatives à la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Ce qui va changer : voir 4 pages supplément reçu avec l'*Université syndicaliste* n° 858 du 17 mai 2025 dans lequel tous les détails connus à ce jour sont décortiqués, concernant aussi bien les coûts que la question des ayants-droit ou des rares cas de dispense ou le panier de soins.

En résumé :

- le découplage santé/prévoyance. La prévoyance permet notamment d'obtenir un complément de traitement (jusqu'à 75 % environ) ; elle représente un coût de 40 à 50 € mensuel qui devra être proposé par l'employeur avec une prise en charge de 7 €, mais facultatif pour l'employé·e. On ne connaît pas encore à ce jour l'opérateur qui sera retenu et n'a pas obligation à être le même que pour la santé. Évidemment, l'arbitrage risque d'être financier, et c'est catastrophique, et encore davantage pour les plus petits revenus, car l'accident de vie concerne absolument tout le monde, à n'importe quel âge ou moment de la vie : c'est une injustice sociale importante, qui tourne le dos aux principes fondateurs de la Sécu : « Chacun reçoit en fonction de ses besoins et contribue en fonction de ses moyens. » Dans l'immédiat, le SNES, dans la FSU, demande le re-couplage urgent de santé et prévoyance.

- Les retraité·es sont exclu·es de la participation de l'employeur, point supplémentaire de la casse du statut et du droit à pension, actant ainsi un recul brutal des solidarités. L'accès au contrat collectif est possible, avec une cotisation sans option plafonnée à 175 % de la cotisation d'équilibre (75,40 € par mois pour 2026), et une montée progressive sur les 6 premières années de retraite.

- Les options : au nombre de 2, accessibles à toutes et tous, actif·ves, retraité·es, toutes et tous les ayants-droit. Elles sont facultatives, prises en charge de manière dérisoire par l'employeur (50 % par mois dans la limite de 5 €, pour un coût de 7,23 € ou 30,33 €). Là encore, recul immense des solidarités, l'accès à la santé n'étant plus considéré comme un besoin, mais un produit de consommation comme un autre, sur lequel on peut - donc on doit ! - faire des profits. Et compte tenu de l'ampleur du marché captif, la philosophie des néolibéraux au pouvoir tient hélas bien davantage du fameux loup de Tex Avery que de l'héritage d'Ambroise Croizat et du CNR.



UN RECU CONSIDÉRABLE DES SOLIDARITÉS

À partir du 1^{er} avril 2026, de nouvelles obligations et dispositions relatives à la PSC pour les personnels de notre ministère seront mises en place. Elles découlent d'une réforme imposée par voie d'ordonnance en février 2021, dans le prolongement de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019. C'est dans un cadre très contraint que la FSU s'est engagée dans les négociations et a signé des accords permettant de conserver un haut niveau de couverture des soins et un accès à une prévoyance complémentaire la plus large possible.

Mais cette réforme ne correspond pas au modèle que nous défendons. Elle entraîne un recul considérable des solidarités, notamment envers les retraité·es, qui ne vont pas bénéficier de la participation financière de l'employeur. Ainsi, nos syndicats nationaux avec la FSU continuent de revendiquer la liberté de choix dans l'adhésion à une complémentaire.

Le ministère aurait très bien pu augmenter sa participation employeur tout en laissant chacune et chacun choisir sa mutuelle et son niveau de couverture. Il aurait aussi été possible de maintenir santé et prévoyance dans le même contrat. Nous en demandons le recouplage pour renforcer les solidarités avec la couverture collective la plus large possible afin d'en minimiser le coût.

Pour nos syndicats et notre fédération, seul le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits permettra de recréer de véritables solidarités et un accès égalitaire à la santé. À l'inverse, les gouvernements successifs s'appuient sur le renforcement du rôle des assurances complémentaires pour faire reculer la place, le rôle et les principes de la Sécurité sociale.



Sophie Védrette,
secrétaire générale
de la FSU



Corinne Benach
secrétaire générale
de la SNES-FSU



Axel Benoit
secrétaire général
de la SNES-FSU

Ont aussi contribué à ce numéro : Sébastien Barrois, Eric Dufour, Hervé Monney, Marie-Laurence Marois

« Timeo Danaos et dona ferentes », comme disait l'autre ... Gare aux cadeaux empoisonnés !

Après la casse des retraites, le sac de la Sécu, pour ses 80 ans ? Le gouvernement Macron continue méticuleusement de mettre en pièces l'héritage du CNR et de faire reculer les solidarités.

Présentée comme une hausse de salaire, c'est tout le contraire, c'est une escroquerie complète ! C'est de l'argent sciemment détourné des salaires, pour leur part socialisée, vers l'assurantiel, directement versé à des organismes qui n'ont plus de mutualistes que le nom.

La PSC, c'est un vrai choix politique : ou bien mettre cet argent disponible dans la part « patronale » des cotisations sociales qui alimentent les caisses de la Sécurité sociale, ou bien ouvrir les vannes au privé en versant cet argent aux complémentaires de leur choix. C'est la MGEN avec tout le groupe VYV et CNP assurances qui a cette fois emporté le marché où elle était finalement seule concurrente ; le contrat court jusqu'en 2028 où il y aura un nouvel appel d'offre. Les cotisations sont d'ors et déjà prévues à la hausse pour couvrir le déremboursement déjà acté de prestations. Et après ?? Des fonds de pensions ?

Frédéric Pierru, sociologue, dénonce le concept de « trou de la sécu », notamment dans le film de Gilles Perret, *La Sociale* : cela n'a aucun sens, déclare-t-il ! « Le soin, la retraite n'ont pas de visées à la rentabilité. Le trou occulte le vrai débat. Il s'agit de savoir où on place le curseur entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective. Plus c'est vers l'individu, plus c'est la théorie du trou, et donc la marche vers la privatisation rampante des risques sociaux ; la vieillesse vers la capitalisation, la maladie vers les complémentaires... » Pour ce gouvernement, les choix sont faits : les médias aux ordres ont ouvert le feu et sont en boucle depuis quelques jours sur le trou de la sécu, la sécu qui serait bientôt en cessation de paiement si on ne faisait rien... le jeu de casse bouteille est en place, les chiens sont lâchés !

Pour le SNES et la FSU, la seule réponse pertinente est le remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des soins prescrits et un accès égalitaire à la santé. Par ailleurs, la sécu coûte moins cher : sur 1 € la sécu dépense 6 %, quand les complémentaires en dépensent 25 % en communication et marketing. On peine à croire que ce qui a été possible au lendemain de la guerre, avec une économie par terre, ne le soit plus. Il est temps d'inverser ces choix politiques et économiques délétères et de revenir aux principes fondateurs de la Sécurité sociale. Non, la santé n'est pas une marchandise !

Corinne Baffert et François Lecoïnte

Hors-classe et classe exceptionnelle

Alors que le calendrier prévoyait pour l'ensemble des promotions de grade (hors-classe et classe exceptionnelle) le 3 juillet, les tableaux d'avancement ont finalement été publiés sur le site du rectorat en deux fois !

Hors-classe : accès pour toutes et tous !

Les notes de service fixant le cadre et les modalités d'accès à la hors-classe sont semblables pour tous les corps d'enseignement, d'éducation et de psychologie : professeur-es agrégé-es et certifié-es, CPE, Psy-ÉN. Leurs orientations mettent en œuvre le principe, acté dans le cadre du protocole PPCR, d'un déroulement complet de carrière sur au moins deux grades en le déclinant par un barème national. Ce système de promotion assure à toutes et tous l'accès à la hors-classe en début du 11^{ème} échelon, au plus tard.

Les premières vérifications faites, grâce aux données fournies par les syndiqué-es, permettent d'estimer le barème nécessaire pour passer à la hors-classe à 165 points pour les corps des agrégé-es et des certifié-es.

Pour calculer votre barème ou pour estimer votre reclassement dans les échelons de la hors-classe, le SNES-FSU a mis en ligne un article complet : <https://www.snes.edu/ma-carriere/carriere/hors-classe/>

Classe exceptionnelle : un système de promotion discrétionnaire et opaque

Le calendrier a été tout autre pour la classe exceptionnelle avec une publication des avis avec plus d'un mois de retard ! Beaucoup ont pu constater l'aberration des avis avec des collègues qui sont passé-es d'avis Très satisfaisant sur leur candidature à la liste d'aptitude des agrégé-es à Satisfaisant pour la classe exceptionnelle !

Le SNES-FSU agit pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre, afin que chacun-e puisse en bénéficier avant le départ en retraite, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe. Les taux de promotion par corps sont notoirement insuffisants et devraient être portés à 29 %, comme c'est le cas dans le corps des professeurs des écoles. Le SNES-FSU revendique que les avis utilisés dans le cadre des campagnes de promotion puissent faire l'objet de recours en CAP. Dans un souci de transparence et de gestion prévisionnelle des promotions, le SNES-FSU revendique un barème prenant en compte l'ancienneté dans la carrière.

Les données fournies par les collègues avec les fiche de suivie seront précieuses pour interpellier le rectorat lors des bilans des promotions.

L'obligation scolaire à 18 ans : pourquoi, comment ?

Porter l'obligation scolaire à 18 ans est un mandat historique du SNES et de la FSU. Avec la dégradation des conditions de travail dans les écoles, collèges et lycées, ce mandat est malheureusement de moins en moins partagé par la profession avec une adhésion de plus en plus importante à une fausse différenciation pédagogique qui crée de la ségrégation, avec des orientations précoces... Les 80 % d'une classe d'âge obtenant un bac sont atteints, mais c'est bien 100 % que vise le SNES et la FSU.

À l'heure où de nombreux discours politiques se targuent de faire de la jeunesse une priorité, quelques chiffres sont indispensables pour rappeler la situation des jeunes : si neuf jeunes sur dix sont toujours en étude à 18 ans, 20 000 quittent encore chaque année le système scolaire avant 16 ans, ce qui les expose bien plus que d'autres de leur génération au risque du chômage. En 2021, selon l'INSEE, 12,8 % des jeunes de 15 à 29 ans, soit 1,4 millions de personnes, n'étaient ni en emploi, ni en étude, ni en formation. Notre société ne peut s'accommoder de cette situation.

La scolarité obligatoire à 18 ans est donc une nouvelle étape dans ce processus indispensable de démocratisation des savoirs qui va de pair avec la vitalité sociale et démocratique de notre société.

Porter l'obligation scolaire à 18 ans nécessite d'organiser la scolarité en laissant le temps aux apprentissages, de mener la réflexion sur les programmes, pour démocratiser notre système éducatif.

Unité et Action organise un séminaire sur les enjeux de la scolarité obligatoire avec la présence de Gwénäel Le Paih, secrétaire général adjoint du SNES-FSU et membre du CSE pour la FSU. Il s'agira de revenir sur les enjeux de ce mandat et de débattre des modalités pour le mettre en œuvre (organisation du collège, des lycées, programmes...).

Ce séminaire se déroulera le mardi 7 octobre 2025 à la Bourse du travail de Grenoble, sous la forme d'un stage syndical (demande d'autorisation d'absence avant le 7 septembre).

Renseignements et inscription : ua@grenoble.snes.edu

Tribune École Émancipée

Résister à la fascisation

Israël ne cesse de détruire le patrimoine, affamer, mutiler et tuer les Palestien-niennes. Les récentes larmes de crocodiles des puissances occidentales ne trompent personne : l'impunité de Benjamin Netanyahu dans son entreprise génocidaire est totale. Les Etats-Unis de Trump et les autres puissances font fi du droit international et des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En France, pas un jour sans une nouvelle paranoïa islamophobe : rapport sur les frères musulmans, proposition d'interdiction du voile avant 15 ans, accusation d'entrisme de Léna Situations pour sa tenue vestimentaire, etc. On aimerait que le débat médiatico-politique soit aussi virulent au sujet du financement de l'enseignement privé catholique et de la responsabilité de F. Bayrou dans l'affaire Bétharram... Mais c'est la chape de plomb des débats sur le complot islamo-gauchiste, comme en son temps le judéo-bolchevique, qui s'abat sur nos écrans. Résister à cette fascisation de la société est essentiel pour notre champ, tant on sait que l'école est un des enjeux prioritaires de l'extrême droite. D'où notre soutien syndical pour tous-tes les collègues qui se battent face à la répression de l'institution.

Alors que nous rendons hommage à notre collègue AED, les propositions du gouvernement nous font honte : interdiction d'acheter un couteau pour les mineur-es, énième dispositif supplémentaire, présence des forces de l'ordre. Les velléités d'autoritarisme et de contrôle accru ne protègent ni les enfants, ni les adultes, c'est de moyens dont nous avons besoin pour accompagner, enseigner et émanciper.

Après les échecs des journées de mobilisation isolées comme celle du 13 mai et du 5 juin, il est indispensable de redonner confiance en notre camp avec des perspectives crédibles. Obtenir un véritable statut pour les AESH, avancer l'âge de départ en retraite, gagner de meilleurs salaires : il faudra être capable de faire converger tous-tes cell-eux qui croient encore en un monde meilleur.

Les élu-es école émancipée à la CA académique
Contact : eesnesgre@lists.riseup.net

Les mots croisés de Jacques Agnès

Le premier quart de notre siècle présente de nombreuses correspondances avec celui des Lumières : même suffisance et même morgue des ploutocrates, nouveaux aristos ; même mépris pour le peuple ; pouvoir absolu du monarque élu ; poids des obscurantismes religieux ; révoltes violentes sans perspectives de débouchés, etc. Le XVIII^{ème} siècle sera donc le fil conducteur de cette grille.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
I																
II																
III																
IV																
V																
VI																
VII																
VIII																
IX																
X																
XI																
XII																
XIII																
XIV																
XV																
XVI																

Horizontalement

I. Scientifique de premier plan qui ne dédaignait pas pour autant les joies charnelles. II. Mémoire. Préfixe planétaire. Acronyme de cardiologie. Prenne connaissance. III. Le nez de la hure. Selon lui, « le peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son gouvernement ». IV. Creux à l'oreille. Préposition. Grecque. Monsieur anglais. V. Dénonça à l'occasion de son « Mariage » la suffisance et l'inutilité de la noblesse. Touché. VI. Numéro du beau-frère de Louis XVI. Herbe de la gen Z. Sigle universitaire marocain. Longueur de chaîne. VII. Elle l'a ce je ne sais quoi. Incorruptible opposé à la peine de mort et à la guerre. VIII. Péjoratif assumé lorsqu'elle réprime les mouvements sociaux. Le nouveau visage du fascisme. IX. L'ancien visage du nazisme. Un abbé aux origines comme à la fin de la Révolution. Au début de la vie. X. A la mode démodé. Éléments d'éléments. Dans une adresse d'aujourd'hui. Mit les voiles. XI. Dans l'absolu. Antidérapage. Réserve dans un plancher. XII. Ouverts à tous les vents. Format musical. Dis en rythme. XIII. A la DSDN, plus artificiel qu'intelligent. Diapason. Axe. XIV. Libéra. Vital ou de rien. Refusa de reconnaître. XV. Grimpe sur les planches. Parmi les premiers à exploiter le charbon fossile près de Valenciennes. XVI. Payèrent cher avoir préféré être créanciers plutôt que contribuables (deux mots).

Verticalement

1. Nombreux grains de sable. Canaux. Précurseur du communisme. 2. Tube de l'été 92. Vieille amie. 3. Sacrificia. Unité d'une longue marche. Roue à godets. 4. Des coins à l'ombre. Miettes d'amandes mélangées. 5. Tubercule. Pilâtre de Rozier n'en eut pas besoin pour voler. Après l'URSS. 6. Tendance. Canailles ou dériveurs. Enjeu. 7. Mesurer. Un prénom du féminisme. Préposition. 8. La paysanne du XVIII^{ème} était par les impôts et taxes du Roi, de l'Eglise et du seigneur. On les tire sur « La Comète » chez Bayle. 9. Celui du peuple n'est entendu que rarement. Entourent l'albatros sur le pont. Sommet d'une hiérarchie. 10. Obsédais. A la jonction des antérieurs et du poitrail. Carré né avec le système métrique. 11. Enregistrai. Garantie. 12. Les malheurs de la vertu. Possessif. Son pouvoir dépend du nombre. 13. Tel Mounier aux Etats Généraux. Tête d'œuf. Savoyarde. Passé à l'oreille. 14. Tondeur de drap, selon l'Encyclopédie. Chantonna. 15. Evaluera. 16. Sur la planche. Celle vers l'or a inspiré Chaplin. Critique subtile de son époque, il triompha au jeu de l'amour et du hasard.



Détendez-vous !

Avant la rentrée.

Le SNES-FSU revendique :

- un maximum de 20 élèves par classe (16 en éducation prioritaire) en collège ;
- 24 élèves par classe en lycée (20 élèves par classe dans les établissements qui relèveraient de l'éducation prioritaire).